



**DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de consultation**

Suivi des populations d'orchidées du site Natura 2000 FR8301048 « Puy de Pileyre et Turluron »

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc Naturel Régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitants (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Consultation simplifiée, marché en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

Objet de marché :

Contexte :

Le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez est la structure porteuse de l'animation des documents d'objectifs de 15 sites Natura 2000, parmi lesquels le site Natura 2000 « Puy de Pileyre et Turluron » (FR8301048). La mise en œuvre des documents d'objectifs de ces sites prévoit différentes actions, dont le suivi scientifique. Un suivi des populations d'orchidées est mené depuis 2001 sur le Puy de Pileyre, site remarquable pour les orchidées en Auvergne, avec pas moins de 20 espèces présentes.



En 2025, le Parc naturel régional Livradois-Forez s'appuiera sur un prestataire pour réaliser le suivi des populations d'orchidées du Puy de Pileyre sur le site Natura 2000 « Puys de Pileyre et Turluron » (FR8301048).

Le prestataire retenu devra conduire la mission décrite ci-dessous.

Mission :

Objectifs :

Les orchidées sont des espèces bioindicatrices de la végétation maigre thermophile et de l'habitat d'intérêt communautaire « pelouse calcaire à orchidées » dont la conservation est prioritaire en Europe. L'inventaire des orchidées du Puy de Pileyre a pour objectif d'évaluer l'efficacité des travaux de gestion menés depuis 2001 sur le site (pâturage, débroussaillage, fauchage). Les résultats comparés aux suivis réalisés depuis 2001 permettront de dégager des tendances évolutives générales, en lien avec la gestion menée.

Contenu de la mission :

- Localiser la présence des espèces d'orchidées et estimer leur abondance par comptage des pieds
- Comparer les résultats obtenus avec les suivis des années antérieures
- Evaluer l'état de conservation des populations d'orchidées
- Evaluer l'état de conservation des habitats
- Evaluer l'efficacité des travaux de gestion menés depuis 2001
- Cartographier les données
- Rédiger un rapport de synthèse

Méthodologie :

Le protocole suivi sera le même que pour les études précédentes sur le site, la dernière étant : POUVARET S., 2020. Suivi des populations d'orchidées du site Natura 2000 FR 8301048 du Puy de Pileyre, Natura 2000, DREAL Auvergne. 21 pages. CEN Auvergne – Riom.

Livrables :

- Un rapport intermédiaire sera transmis de façon dématérialisée
- Après prise en compte des remarques et des demandes de modification formulées par le Parc, un rapport final sera envoyé.

Le rapport devra comprendre une introduction, la description de la méthodologie utilisée, les résultats, une analyse de l'état de conservation de l'habitat d'espèce au regard des résultats d'inventaire, une conclusion et un résumé d'une page.

Ce rapport sera à fournir sous un format numérique en version word et PDF, ainsi qu'en format papier (un exemplaire). Il devra faire apparaître les logos du Parc et des financeurs de l'opération (les logos seront fournis par le Parc).



Concernant la cartographie, les données fournies devront être compatibles avec le logiciel libre QGIS.
Concernant les données, le prestataire a le choix entre saisir directement ses données dans la base Géonature du Parc Livradois-Forez, ou les restituer via la liste de données brutes sous forme d'un tableau excel (qui sera fourni par le Parc).

Plusieurs échanges pourront avoir lieu entre le Parc et le prestataire avec a minima :
- Un échange en amont de la phase de terrain pour organiser les prospections ;
- Un échange après le rendu intermédiaire pour présenter les résultats et échanger sur d'éventuelles modifications.

Planning prévisionnel :

Phase de terrain en mai-juillet 2025

Transmission d'un rapport d'étude provisoire le 1er décembre 2025.

Le rendu du rapport final sera adressé au Parc au plus tard le 17 décembre 2025.

Durée du marché :

Le contrat sera conclu pour une période comprise entre la notification du marché et le 31/12/2025.

4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. La valeur scientifique et technique (50%)
2. Le délai d'intervention et le planning proposé (20%)
3. Le prix (30%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement et intérêts moratoires



Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

Pas d'acompte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **18/04/2025 – 12h00** (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10- Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Une note technique précisant :
 - La méthodologie mise en œuvre
 - Le délai d'intervention à réception de la commande



- Les références de l'entreprise dans ce domaine
- Le descriptif du matériel et des moyens humains
- ✓ Le devis
- ✓ Un RIB

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Signature et Cachet du Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez